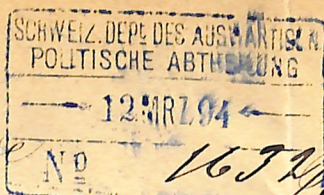


Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine



Buenos Ayres, le 31 Janvier 1894.

11 Mars

A. 1334.

J. redonner cartes Reutenau (p. 2); violama  
stan Reut (p. 8) et rendre à M. L. p. e. p.  
communication. ✓  
circulation. ✓

Monsieur le Conseiller fédéral,

Comme j'avais l'honneur de vous en informer le 18 Décembre  
dernier et le 13 courant, je suis parti Dimanche soir, le 14,  
pour la province de Santa Fé. La première étape fut la ville  
de Rosario où j'arrivai le Lundi 15 à 7 heures du matin.  
J'y passai la journée. Le lendemain matin j'partis pour  
Carcaraña, la colonie des célèbres lyncheurs et rendrai le  
soir à Rosario. Le Mercredi, je me dirigeai sur Rafaela, le  
Jeudi sur Esperanza, de là le Vendredi sur Humboldt et  
Saint Jérôme, puis, le même jour, sur la capitale de la province.  
Je passai la journée du Samedi 20 à Santa Fé. Le Dimanche,  
j' remontai le Paraná, puis le fleuve Saint Janvier pour  
aller visiter la colonie d'Helvecia; j'y arrivai à la nuit. Le  
Lundi 22 j' rendrai à Santa Fé en m'arrêtant à Cayastá.  
Le Mardi matin, je partis pour San Carlos, le Mercredi soir  
pour la Kathilde et de là pour Buenos Aires où j'étais de  
retour le Jeudi 25 courant au matin.

Dans cette longue et pénible tournée d'environ 1500 Kilo-  
mètres, au cours de laquelle j'eus à subir fréquemment

des

Monsieur A. Fachenal conseiller fédéral  
Chef du Département des Affaires étrangères

Berne



des chaleurs supérieures à 40° centigrade, j'ai touché toutes les colonies que pour un motif ou pour l'autre je pouvais avoir intérêt à visiter. Le but principal de mon voyage était de pacifier les esprits de nos concitoyens et de leurs fils argentins, de renseigner nos colons sur les conséquences funestes que ne manquerait pas d'entraîner pour eux une nouvelle prise d'armes et de leur donner des conseils de prudence pour l'avenir. Je voulais aussi recueillir sur les lieux mêmes et de la bouche des intéressés des informations précises concernant les dommages qu'ils avaient subis par suite des événements révolutionnaires. Je me proposais de vérifier en même temps l'état de l'instruction dans les affaires von Wyl et Surrzeuggger et d'exercer une pression sur les autorités provinciales pour en activer la solution. Enfin je pensais, entre autres, m'occuper à Santa Fé de l'affaire des lyncheurs de Carcaraña et engager l'Interventeur national (lire commissaire fédéral) à Santa Fé et le terrible Seiva lui-même à étouffer ce procès. L'avenir et probablement un avenir rapproché démontrera si j'ai réussi dans la tâche que je m'étais assignée.

---

 I

La partie difficile, épineuse de mon programme était la pacification de nos colons. Afin d'en réunir le plus grand nombre possible autour de moi, j'avais communiqué mon itinéraire - qui fut suivi au pied de la lettre - aux principaux d'entre eux et je l'avais fait publier dans

trois.

Trois ou quatre journaux répandus dans les colonies.  
Aussi, partout où je m'arrêtais y avait-il foule; non-seulement les colons de l'endroit étaient présents, mais les colonies avoisinantes se faisaient représenter par des délégations. Et nos colons suisses n'étaient pas toujours seuls; fréquemment les Allemands, les Français et même les Italiens se joignirent à eux.

Après avoir entendu les colons qui avaient des communications à me faire ou des réclamations à me présenter, j'exposai chaque fois nettement le but de ma visite. Le but était de les engager, Suisses et fils de Suisses, à ne pas faire un nouvel appel aux armes, quel que fût le résultat des prochaines élections provinciales. Ne vous mettez à la remorque d'aucun parti politique, leur dis-je, organisez-vous, pour vous-mêmes et par vous-mêmes, afin de revendiquer vos droits légitimes par les moyens légaux, mais ne vous mêlez pas à la lutte armée. Lorsque vous vous êtes laissés entraîner, en 1893, en 1890 et auparavant, vous n'avez fait que tirer les marrons du feu pour autrui et c'est vous, c'est l'élément étranger qui a fini par payer les pots cassés. Il en sera de même à l'avenir si vous ne suivez pas mes conseils. Des gens intéressés et parmi eux de faux frères vous incitent à préparer un nouveau soulèvement. Ne les écoutez pas. Ces mêmes individus seront peut-être les premiers à venir mettre à sac vos demeures lorsque votre tentative de révolte aura été comprimée. C'est à vos biens qu'on en veut. Propriétaires

« Des meilleures terres de la province, vous risquez trop dans  
 « une révolution et ne pouvez pas, en cas de revers, quitter le  
 « pays et abandonner vos biens à la merci de l'adversaire  
 « comme le gauchero qui ne possède presque rien. Enfin vous  
 « ne désirez pas vous mettre à la place du parti au pouvoir,  
 « ce qui est le but de toute révolution dans ce pays, vous ne  
 « demandez - politiquement - rien pour vous, vous travaillez  
 « pour autrui. Et puis, il faut être pratique. Vous imaginez-  
 « vous pouvoir changer la face des choses dans la province et  
 « dans la République? Je ne le pense pas. Comptez donc avec  
 « ce qui est et avec ce qui sera vraisemblablement, c'est à dire  
 « avec le gouvernement de Leiva, et voyez si vos intérêts bien  
 « compris vous engagent - malgré tout - à combattre sa  
 « candidature autrement que par les moyens que vous  
 « donne la loi. »

Spécialement à l'adresse des Suisses non Argentins,  
 j'exprimai la ferme conviction qu'eux, en tout état de cause,  
 assisteraient passifs à une nouvelle prise d'armes. « La  
 « répression a été douce cette fois, dis-je, mais j'ai lieu de  
 « craindre que les étrangers faits prisonniers dans un  
 « nouveau soulèvement - seraient passés par les armes impi-  
 « toyablement. Et ce serait vainement que vous vous adresse-  
 « riez, dans votre détresse, à la Légation; elle ne pourrait  
 « rien faire pour vous. Tandis que si vous ne vous écartez  
 « pas de la voie légale, la Légation soutiendra par tous les  
 « moyens vos justes revendications. C'est même pour les ex-  
 « poser à qui de droit que je m'en vais à Santa Fé. »

Inuité

Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine

- 5 -

Buenos-Ayres, le 189

Invité à faire connaître mon sentiment au sujet du mouvement qu'on a cherché à provoquer depuis quelques années dans les colonies pour engager les étrangers à se naturaliser argentins, je répondis que le Suisse ne perd pas sa nationalité originaire par l'acquisition d'un nouveau droit de cité, mais qu'il perd le droit à la protection du représentant de la Suisse dans le pays dont il est reçu citoyen. Je résumai mon appréciation sur l'opportunité & l'utilité d'acquiescer la nationalité argentine de la manière suivante:  
 „ Si vous voulez faire de la politique, dis-je, faites-vous  
 „ naturaliser; mais si vous voulez rester Suisses, ne faites  
 „ pas de politique... ”

Les avis & conseils dont je ne puis vous communiquer qu'un abrégé rudimentaire furent toujours écoutés avec le plus profond silence & une religieuse attention. J'insistai sur le fait que je ne voulais tenter aucune démarche à Santa Fé autrement qu'en communion d'idées avec eux & conformément à leurs vues & qu'ils devaient me le dire carrément s'ils n'étaient pas d'accord avec mes intentions.  
 „ Car, ajoutai-je, si je vais demander quelque chose pour  
 „ vous au parti dominant à Santa Fé, il est clair que je  
 „ dois pouvoir lui apporter la garantie morale que vous ne  
 „ vous préparez pas à reprendre les armes contre lui. ” Dans  
 „ quelques colonies, à Esperanza notamment, j'eus à vaincre  
 „ des résistances opiniâtres & je dus entendre jusqu'à des  
 „ têtes

le tes Blanches me dire : „ M. le Ministre, vous pouvez avoir rai-  
 „ son au point de vue de la prudence, mais quand le moment  
 „ sera venu de faire parler la carabine, nous serons de nouveau  
 „ là; nous sommes bien décidés à leur régler leur compte à  
 „ tous ces exploiters... Cependant les plus violents finirent par  
 se rendre à mes arguments et par me donner l'assurance  
 qu'ils „ ne bougeraient pas cette fois ”.

Et je crois qu'ils tiendront parole. Il est donc permis  
 d'espérer que la période électorale si dangereuse que nous  
 allons traverser se passera sans que les colons suisses et leurs  
 fils prennent part aux soulèvements qui pourraient se produire.  
 Pour les premiers, je crois pouvoir le garantir; et si les seconds,  
 citoyens argentins, jugent conforme à leurs intérêts de recom-  
 mencer la lutte armée, il n'y aura pas lieu de s'en émouvoir  
 outre mesure. Ce sont des gens réfléchis et déterminés et qui en-  
 tendent assumer entièrement les conséquences de leurs actes.  
 Ils ne sont pas, du reste, sous la tutelle de la Légation.

---

## - II -

La seconde partie de ma tâche consistait à recueillir  
 sur place les réclamations des Suisses qui auraient souffert  
 pendant la révolution et pendant la période dite de désar-  
 mement, réclamations dont je n'avais pas encore connaissance.  
 Voici le résultat de mes investigations.

À Rosario et dans les environs, où je vis plus de cent  
 concitoyens, on ne m'a présenté qu'une réclamation pour le  
 vol d'une selle commis le 29 juillet par les radicaux.

De

De Cancanaña, San Gerónimo (du Sud) & Roldan (Bernstadt) je n'ai reçu aucune réclamation.

De même de Rafaela & du groupe de colonies qui l'entourent - (Sunchales, Calacios, Felicia, Pilar &c).

À Esperanza, après quelques réticences de la part de trois des intéressés, j'ai pu obtenir des indications sur quatre cas qui m'ont paru justifier des réclamations. Le plus grave est celui d'Adolphe Béguelin, horloger, auquel 3 montres d'argent, une carabine à charge par la bouche & un pistolet ont été soustraits. Les autres cas sont sans importance, menaces & soustraction d'objets de peu de valeur.

De Humboldt, San Gerónimo (del Sauce, le centre du mouvement des colonies) Las Escas & Grielli, aucune réclamation, sauf celle de la famille Reutemann que vous connaissez. J'eus un long entretien avec le père Reutemann qui me dit être très satisfait de la manière dont l'instruction de son affaire était conduite. Deux jours plus tard, j'appris de la bouche du Capitaine Goulu du 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie, chargé de l'enquête & de l'accusation, que le sergent Gil, l'auteur de l'album contre la famille Reutemann, était au fers depuis deux mois & qu'il serait condamné sinon à mort, du moins à 10 ou 15 ans de travaux forcés.

Aucune réclamation dans la Capitale de la Province;

À Helvecia huit réclamations pour soustractions d'armes à feu, pour vol de chevaux & de bestiaux & de menus objets. L'une des principales est celle du colon Joseph Baumgartner

ascendant

ascendant en total à une valeur estimative de \$ 145 m<sup>fr</sup>.  
 Le fils de Baumgartner, né à Helvecia, est un des chefs de  
 l'opposition et prit une part active au combat pour cette  
 colonie fut le théâtre le 21 septembre dernier. Il fait ménage  
 commun avec son père.

À Cayastá, aucune réclamation formulée, mais de  
 nombreuses accusations contre les autorités et des plaintes pour  
 manque de sécurité. Cet état de choses m'a engagé à sollici-  
 ter de l'Interventeur National l'envoi d'un commissaire  
 spécial à Cayastá pour recueillir les griefs des colons. Vous  
 verrez plus loin que ma demande fut prise en considération.

À San Carlos, 13 réclamations, également pour  
 confiscation d'armes et vols d'animaux. La plus importante  
 celle du père Gunzinger, atteint une valeur estimative de  
 \$ 670 m<sup>fr</sup>. Il faut noter que cette estimation, celle du plai-  
 gnant, est intentionnellement exagérée. Le père Gunzinger  
 demande beaucoup pour obtenir au moins quelque chose.  
 Ses fils Gunzinger, argentins par droit de naissance et  
 vivants avec leur père, ont pris part au soulèvement. L'un  
 d'eux, Jean Gunzinger, se trouvait avec le pauvre Sturze-  
 negger dans le train de révolutionnaires qui conduisait  
 les prisonniers des colons à Rosario. Il est à présumer que  
 les patrouilles du gouvernement n'ignoraient pas ces  
 faits.

À la Mathilde, aucune réclamation.

Voilà donc, avec la réclamation Keist que vous con-  
 naissez, le total des dommages subis par les colons suisses  
 pendant



Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine

- 9 -  
Buenos Ayres, le 189

pendant la révolution & la période de désarmement; c'est du moins tout ce qui m'a été possible d'apprendre par des investigations minutieuses, faites sur place. Aucun assassinat car, je le répète, les cas de Sturzenegger & de von Wyl ne rentrent pas dans ce cadre, aucun meurtre, pas de viol, pas de mauvais traitements graves, simplement des menaces, rarement des sévices & encore étaient-ils sans importance, des confiscations d'armes (plusieurs Vellerlis furent restitués immédiatement à leurs propriétaires), des vols d'animaux pour les besoins de la troupe, & quelques autres vols de peu de valeur. Avais-je après cela le droit de vous télégraphier & de vous écrire que nos colons avaient peu souffert?

Dans toutes les colonies, à San Carlos comme ailleurs, c'était le même refrain: "M. le Ministre, nous n'avons pas souffert; c'est chez les Italiens d'à côté qu'on est allé voler, violer & piller." Que les auteurs des soi-disant "correspondances de la République Argentine" parues dans l'"Ostschweiz" & dans d'autres journaux de la patrie, auteurs qui n'habitent évidemment pas la République, se dévoilent & indiquent la source où ils ont puisé leurs racontars; il sera facile de les confondre.

J'ai transmis personnellement toutes ces réclamations à l'Interventeur National, qui a désigné un fonctionnaire spécial du Département de Justice & Police pour les examiner & rechercher les objets soustraits aux colons, avec l'ordre de  
les

les restituer immédiatement à leurs propriétaires.

Une copie des réclamations transmises en jointe à la présente (Annexe 1).

---

III

Affaires A. von Wyl et J. Sturzenegger - Vous connaissez par mon rapport du 18 Décembre l'assurance que m'avait donnée le Gouvernement central „qu'on ne négligerait rien pour découvrir et punir les auteurs de ce crime odieux..” Cette promesse n'est pas restée lettre morte. La veille de mon départ pour les colonies, j'ai reçu du Ministère la note dont ci-joint une traduction (Annexe 2). Il en résulte que l'un des assassins, le nommé Retamar, a été tué en se défendant contre la police qui cherchait à le capturer et que les deux autres - ils auraient été trois, d'après la note - ont réussi à s'évader, mais qu'on n'a pas abandonné l'espoir de s'en emparer.

J'avais emporté avec moi une copie de cette note, pour en donner connaissance au frère du défunt, Jean von Wyl, propriétaire des deux plus importants magasins d'Helvecia et de Cayastá, dont le dernier fut pillé en partie par les assassins. Vous savez que Jean von Wyl se trouvait en Europe lorsque son frère, préposé à la maison de Cayastá, fut assassiné et qu'il revint précipitamment dès qu'il en reçut la nouvelle. Après avoir pris connaissance de la note, Jean von Wyl me déclara que son contenu était exact, mais qu'il y avait encore d'autres assassins que les trois personnes indiquées; qu'ils étaient connus du chef de police d'Helvecia, que lui-même,

von

von Wyl, les lui avait désignés, mais sans succès et qu'on n'avait pas pris note de sa dénonciation. Il me supplia de m'adresser en son nom à l'Interventeur National, M. Lapata, pour obtenir que l'enquête fût reprise „ab ovo” et conduite, si possible par un fonctionnaire impartial envoyé dans cette intention de Santa Fé à Helvecia. „Ce sera difficile, lui répondis-je, mais j'essaierai.”

Ce ne fut même pas si difficile que cela. Dans la visite que je fis à l'Interventeur à Santa Fé, le 20 Janvier, la première demande que je lui soumis fut celle de von Wyl. Je ne vous cacherai pas qu'il en fut profondément surpris. Il s'attendait à tout autre chose; à des remerciements pour l'activité déployée par la police et pour le compte rendu qu'il en avait adressé au Ministère à Buenos Aires et qu'il espérait m'avoir satisfait. M. Lapata ne fit néanmoins aucune difficulté de se rendre à mes desirs, au contraire. Il m'adjoignit l'officiel mayor (chef de service) du Ministère de la Justice pour m'accompagner à Helvecia et, à mon retour, il le désigna, sur ma demande pour dresser la nouvelle enquête sollicitée par Jean von Wyl. Il est à présumer que ce dernier et le nouveau juge inquisiteur s'entendront facilement car c'est celui-ci qui rédigea en personne le mémoire de von Wyl que je transmis à l'Interventeur pour justifier ma demande. C'est comme cela que les choses se passent ici!

J'espère du moins qu'il en sera ainsi et que je n'aurai plus à m'occuper activement de cette affaire, sans la perdre de vue cependant.

Je ne veux pas clore ce chapitre sans vous signaler un fait qui mérite bien une mention spéciale. A. von Wyl était le représentant de son frère à Cayastá, mais comme il venait seulement d'arriver au pays, la maison de Cayastá était en réalité dirigée par un jeune Espagnol, Luis Garrote Arévalo. Ce dernier ayant été assassiné avec A. von Wyl et dans les mêmes conditions, le Ministre d'Espagne en fut immédiatement avisé par M. Choffat, dans l'idée que ce diplomate se joindrait à lui pour solliciter des mesures extrêmes contre les assassins. Vain espoir! L'Éligation d'Espagne se borna à accuser réception de l'information avec remerciements, mais ne bougea pas et ne s'intéressa pas plus à son ressortissant assassiné que s'il avait été un Chinois.

Affaire Sturzenerger - Au Rosario, j'eus un long entretien avec le second fils du défunt. Ce jeune homme comprit parfaitement qu'il fallait compter avec la situation suspecte dans laquelle son père s'était mis, bien que ce fût sans aucune intention et par pure imprudence. Aussi me déclara-t-il que sa famille serait satisfaite si elle pouvait rentrer en possession de l'argent dérobé pour pouvoir le restituer à qui de droit, le père, dont ils ont accepté la succession, ayant encaissé cet argent pour d'autres. Je lui donnai connaissance des démarches que j'avais introduites à Buenos Aires et lui réitérai l'assurance que je ferais tous mes efforts pour obtenir le plus possible. Je ne lui cachai pas non plus que je vous avais demandé des instructions formelles.

A Santa Fé, Sr. l'Interventeur me fit connaître qu'il avait

Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine

Buenos-Ayres, le 189

avait reçu copie de ma note au Gouvernement central et qu'il venait de désigner le Lieutenant-colonel Correa, un des officiers argentins les plus distingués, dit-il, pour procéder à l'enquête que je sollicitais. Je ne manquai pas de recommander cette lamentable affaire à toute sa bienveillance.

À San Carlos, je découvris 7 jeunes gens qui faisaient partie du convoi révolutionnaire auquel Sturzenerger eut la malheureuse idée de se joindre. Leurs dépositions sont, en général, de peu de valeur pour le cas particulier, car ils n'ont vu ni l'arrestation ni l'exécution de Sturzenerger. Il paraîtrait cependant d'après plusieurs d'entre eux, que Sturzenerger ne serait pas allé se placer sur la locomotive envoyée en éclaircie et qu'il ne serait descendu du wagon qu'au moment de l'attaque.

D'autre part, j'ai reçu une communication à laquelle j'attache de l'importance. Un prisonnier du convoi, M. Arseno, ancien maire de Santa Fé, aurait déclaré que Sturzenerger se serait particulièrement bien conduit à son égard, qu'il aurait même accepté de lui porter une lettre à Rosario et qu'il ne lui aurait pas fait l'effet d'être un révolutionnaire.

Je verrai à utiliser ces renseignements au moment opportun. Pour le moment, je suis encore sans nouvelles de l'enquête officielle.

— IV —

Affaire des Lyncheurs de Carcaraña - Les intéressés, relâchés provisoirement comme vous le savez, étaient dans la peine, craignant d'être remis sous les verrous & désirant que je visse leur avocat, je leur avais promis ma visite.

Au Rosaire, je me rendis chez le juge D<sup>r</sup> Conrado Pujol qui, sous le régime radical, avait dirigé l'enquête contre eux & que la réaction avait balayé comme tous ses collègues, puis je vis l'avocat des Lyncheurs, M. le D<sup>r</sup> Ferreyra. Ces deux Messieurs me mirent au courant de la procédure, mais me firent en même temps la désagréable communication qu'à leur avis, l'un des deux lynchés, Ersilio Monsalvo, était innocent de l'assassinat de Bally. Sur ma demande s'il serait opportun que je fisse une démarche auprès de M. Seiva à Santa Fé pour l'engager, grâce à son influence, à étouffer le procès, M. Ferreyra me répondit que Seiva avait toute l'affaire en mains, qu'il pouvait faire des juges ce qu'il voulait & qu'il était urgent que je le visse pour empêcher de nouvelles persécutions contre les lyncheurs. Il y a malheureusement, ajouta-t-il, la mère des exécutés qui se porte partie civile, que les partisans de Seiva ont chauffé à blanc contre les colons & à laquelle ils paient même un avocat. Ce que l'on veut, ce n'est pas la mort des lyncheurs, mais leur soutirer le plus d'argent possible. On sait qu'ils ont de quoi payer.

Le lendemain, je partis pour Carcaraña où j'étais attendu. J'exposai devant une nombreuse assemblée le résultat de ma visite à MM. Pujol & Ferreyra & l'avis  
que

que m'avait donné ce dernier de voir Feiva. « Officiellement,  
 « dis-je, et directement auprès du Gouvernement national,  
 « la Légation ne peut rien faire pour vous; l'affaire est du  
 « ressort de la justice provinciale exclusivement. Le noeud  
 « de la situation n'est pas à Buenos Aires, il se trouve à Sta Fe.  
 « On m'assure qu'il dépend de Feiva d'éteindre le procès; si vous  
 « êtes d'accord, j'irai le voir et j'essaierai de le disposer en votre  
 « faveur. Feiva n'est aujourd'hui qu'un simple particulier; il  
 « est cependant probable qu'il sera gouverneur avant un mois.  
 « S'il me promet aujourd'hui quelque chose, je ne doute pas  
 « qu'il tiendra sa promesse plus tard. Mais rendez vous bien  
 « compte d'une chose, c'est que M. Feiva ne pourra et ne voudra  
 « pas faire conclure le procès par une décision du juge,  
 « et qu'il se bornera à empêcher que l'instance actuelle suive  
 « son cours. Il dépendra donc toujours de sa volonté que le  
 « procès soit repris et vous aurez à régler votre conduite d'après  
 « cette situation. Seulement, plus l'affaire traînera plus elle  
 « deviendra bonne pour vous. »

« Si M. Feiva n'est pas nommé gouverneur, ce sera son  
 « concurrent radical; dans ce cas, comme les radicaux vous  
 « doivent beaucoup de reconnaissance (voir mon rapport du  
 « 30 Janvier 1894), vous n'aurez pas besoin de mon concours,  
 « j'espère, pour terminer heureusement votre affaire. »

« Enfin, si M. Feiva se montre intransigeant, défendez-  
 « vous; je vous y aiderai dans la mesure de mes forces, et mon  
 « action tout officieuse qu'elle demeurera, ne vous sera  
 « pas inutile. »

A l'unanimité les intéressés me prièrent d'amener si possible M. Leiva à étouffer le procès & à faire cesser les poursuites qu'ils craignaient de voir reprendre, déclarant valoir par avance tout ce que je dirais ou ferais dans cette affaire.

A Santa Fé, le 20 Janvier, j'exposai d'abord le cas à l'Intervendeur. Je lui dis que si les colons avaient transgressé la loi du pays en lynchant les deux frères Monsalvo, deux bandits plusieurs fois assassins, ils étaient excusables, leur but n'ayant été que de se substituer à la justice, outrageusement boiteuse vis-à-vis des gens de leur espèce. Quo, du reste, les frais énormes qu'ils avaient eus à payer en la prison subie constituaient une peine plus que suffisante pour l'infraction commise. J'ajoutai nettement que si le procès devait être repris & poussé à l'extrême, je considérerais comme mon devoir de fournir au défenseur de mes ressortissants des moyens de défense quelque désagréables qu'ils pussent être au Gouvernement de Santa Fé. « J'ai, dis-je, dans les archives de la légation, de trop nombreux dossiers qui permettent d'affirmer que l'on peut assassiner impunément dans votre province. » Et j'énumérai les différents assassinats commis sur des colons, depuis celui de la famille Gaspoz jusqu'à celui de la famille Mouner.

« Si vous voulez du scandale, il y en aura ; ces dossiers seront étalés aux yeux du public, mais je tiens à établir d'avance que ce ne sera que par légitime défense des intérêts qui me sont confiés, & je crois qu'il vaut mieux pour tout le monde que cela n'ait pas lieu. »

M.



Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine

- 17 -  
Buenos Ayres, le

189

M. Lapata ne parut convaincu par cette argumentation "ad hominem" et me donna la promesse "qu'il ferait tout ce que sa position lui permettait" pour empêcher une reprise du procès. En ma présence, il rédigea un télégramme pour mander le juge-instructeur du Rosario à Santa Fé, afin de lui communiquer verbalement ses instructions à cet égard.

Dans l'après-midi du même jour, j'eus l'occasion de réitérer à M. Seiva les mêmes arguments. Le candidat-gouverneur fut plus catégorique, il me répondit à deux reprises ce qui suit: "Ne vous occupez plus de cette affaire, M. le Ministre, je l'arrangerai à votre satisfaction, je m'en charge." Et comme je lui faisais remarquer qu'il y avait, outre l'action publique, l'action civile de la mère Monsalvo, il reprit: "Je me charge de la vieille, ne parlons plus de cette affaire." Il reste à voir comment ces promesses seront tenues, surtout si Seiva est nommé gouverneur, ce que je continue à considérer comme certain.

Le langage de Seiva et même ma démarche auprès de lui pour arrêter le cours de la justice vous étonneront, sans doute. Pour qui connaît la République Argentine, il n'y a là rien d'étonnant: les juges sont les serviteurs dévoués et fidèles du pouvoir et absolument à ses ordres. Et comme je vous l'écrivais dans mon rapport du 30 courant, les gouverneurs provinciaux sont de véritables dictateurs, des tyrans au petit pied, quand le Gouvernement central

ne leur met pas les pouces. J'ai mis à profit cet état de choses, voilà tout.

Pour en revenir à nos lyncheurs, la brochure ci-jointe, dont je dois malheureusement me contenter de vous envoyer une bien mauvaise épreuve (Annexe 3) vous convaincra de l'exactitude de mon rapport du 29 Décembre dernier. Lisez surtout la poésie de la fin, où il est question de tout autre chose que des souffrances qu'ils auraient endurées dans leur "cachot". Ce "cachot", je l'ai visité, du reste; c'est une très vaste salle à côté même de celle des audiences du chef de la police, dont elle fait le pendant; elle a trois grandes fenêtres sur la rue, un excellent plancher de bois (ce qui est rare dans ce pays) et trois balcons; elle est claire et bien aérée. Comme prison, c'est un idéal. Les lyncheurs furent transportés plus tard, c'est vrai, dans une salle du rez-de-chaussée. Mais celle-là encore est vaste, claire et confortable. Dans le bas, ils avaient en outre la jouissance d'une cour dallée de plus de 500 mètres carrés. Consultés par moi sur leurs souffrances endurées, les lyncheurs se mirent à rire et il y avait de quoi. L'énorme mole de plus de 5000 francs qu'ils ont à payer à leurs restaurateurs en dit assez à cet égard. « Soyez persuadés, M. le Ministre, me répétaient-ils plusieurs fois, que ce que l'on a publié là-dessus en Suisse ne vient d'aucun de nous; aucun de nous ne saurait mentir de la sorte. Ces racontars ne peuvent provenir que de gens qui ne connaissent rien à notre procès. » Toujours la même chanson! Nos concitoyens de Carcarana n'ont, du reste,

prouvé

prouvé par la cordialité de leur accueil qu'ils n'avaient pas le moindre grief contre la Légation, au contraire. Leur porte-parole, le régent Meyer, auteur de la brochure, au nom de tous m'a prié d'agréer, pour ma visite & mes autres démarches l'expression de leur profonde reconnaissance. La coupure ci-jointe (Annexe 4) vous donnera la mesure de leurs sentiments à mon égard.

J'ai une rectification à apporter à mon rapport précité du 29 Décembre. En prisonniers au nombre de 22, seulement 17 lyncheurs furent l'objet de poursuites pénales & gardés sous les verrous. Cinq furent relâchés immédiatement; ces cinq étaient de pauvres bêtes dont l'innocence sautait aux yeux de chacun. Selon leur nationalité, les 17 se répartissent de la manière suivante: 12 Suisses, 4 Français & 1 Allemand. Ce dernier n'aurait, paraît-il, plus le droit de solliciter la protection de son représentant, ayant perdu sa nationalité pour être demeuré hors de son pays sans se faire inscrire à un consulat allemand pendant plus de 10 ans. Quant aux quatre français, ils sont bel et bien Français encore aujourd'hui & m'ont ~~instamment~~ instamment prié d'intéresser leur Ministre à leur sort. Dès mon retour, je l'ai fait. M. le Ministre de France m'a immédiatement déclaré qu'il approuvait toutes mes démarches à Carcarana & Sta Fé en tant que ses compatriotes devaient en bénéficier, qu'il m'en remercierait & que si le procès était repris, malgré tout, il se joindrait à moi sans hésiter pour venir en aide aux intéressés.

Vous

Vous trouverez sous ce pli (Annexe 5) la liste des lynchbeurs poursuivis.

Je ne puis terminer ce rapport, déjà trop long cependant, sans vous donner quelques détails sur ma réception à Santa Fé et mon entretien avec M. Seiva.

Arrivé le Vendredi 19 au soir dans la capitale de la province, je me présentai le Samedi matin à 10 heures au palais du Gouvernement. L'interventeur M. Lapata, m'attendait. Il me reçut de la manière la plus aimable et me retint pendant près de deux heures et demie. J'eus ainsi l'occasion de traiter avec lui toutes les affaires se rapportant à la province de Santa Fé et qui de près ou de loin intéressent la Légation; nous avons déjà retiré et nous retirerons encore bénéfice de cet entretien. A mes plaintes réitérées et très vives du manque absolu de justice dans la province, M. Lapata répondit en me communiquant la liste des juges - elle est longue - qu'il avait fait casser ou mettre à la retraite. „ Si vous avez à vous plaindre d'un fonctionnaire quelconque de l'ordre judiciaire, dit-il, écrivez-moi un mot et, s'il y a lieu, il viendra s'ajouter à la liste. „ Vous pensez bien que je ne me suis pas fait faute de donner connaissance de ces dispositions d'esprit de M. l'Interventeur à nos colons; elles inspireront une terreur salutaire à leurs juges.

Pour les enquêtes extraordinaires que je lui demandais, il me promit de déléguer, conformément à mon désir, M. Bertelli à Helvetia, Esperanza et San Carlos, et le capitaine Gould à Cayastá.

Informé

Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine

Buenos-Ayres, le

189

Informé de mon itinéraire pour la suite du voyage, M. Lapata m'offrit de me faire conduire à Helvecia dans une embarcation du Gouvernement. Je déclinai, mais je dus bon gré mal gré consentir à me laisser escorter désormais par deux adjudants, l'un civil, Juan Bertelli, chef de service du Département provincial de Justice & Police; l'autre militaire M. Felipe F. Goulu, capitaine au 7<sup>e</sup> Régiment de cavalerie. Le préfet maritime de Santa Fé, M. Vicente Constantino, nous accompagna également dans la tournée à Helvecia. Cette suite pompeuse ne m'ennuya nullement; j'en tirai parti pour en imposer aux petits fonctionnaires civils & judiciaires d'Helvecia & de Cayastá & nos colons en bénéficièrent. Ces Messieurs me rendirent, du reste de vrais services dans diverses circonstances. Et puis, conversant avec les colons en allemand suisse, je les mettais bien au défi de suivre nos entretiens.

Pendant que j'étais avec l'Interventeur on annonça M. Seiva que l'on avait, sans doute, fait chercher. Introduit, il me fut présenté. De suite il me demanda si je pourrais lui accorder un moment d'entretien dans le courant de l'après-midi. Sur ma réponse affirmative, il me dit qu'il viendrait me voir chez moi. Il vint et resta plus de trois heures. Je ne vous relaterai que les points saillants de notre entretien.

Dès l'abord Seiva me remercia d'avoir entrepris ma tournée. "La province en profitera, dit-il, quoi qu'il arrive, car

« car non-seulement elle aura servi à éclairer les colons  
 « suisses, mais certainement aussi à atténuer les autar-  
 « gonismes. Personnellement j'en suis heureux, car elle  
 « me permettra de vous faire connaître mon programme  
 « de gouvernement; je désirerais seulement que vos collègues  
 « du corps diplomatique fussent ici pour m'entendre. Vous  
 « verrez si je mérite la réputation qu'on m'a faite dans les  
 « colonies et si je suis bien l'homme terrible comme on m'a  
 « dépeint. »

Et là-dessus, prenant l'un après l'autre les postulats des  
 colons, Seiva ni exposa de quelle manière il entendait les régler.  
 L'impôt sur les céréales sera maintenu; mais son mode de  
 perception sera modifié. La province qui a, chiffre rond, environ  
 500 millions de francs de dettes, en a besoin pour le service des  
 intérêts. Ces dettes proviennent pour les trois quarts des  
 chemins de fer construits depuis 10 ans, qui desservent toutes  
 les colonies et dont les colons ont été les premiers à profiter.  
 Au reste, le 50% du produit de cet impôt sera affecté par  
 une loi aux besoins des cultes, au paiement des maîtres d'école  
 et à l'amélioration des routes et chemins. C'est, en partie, ce  
 que demandent les colons.

Les juges de paix et les municipalités ne seront pas  
 nommés directement par les habitants des localités inté-  
 ressées; mais ceux-ci auront un droit de présentation et  
 l'on ne prendra juges et municipaux que parmi les habitants  
 honorables. Seiva redoute d'abandonner aux colonies le  
 droit d'élection directe de leurs municipaux. Il en résulterait,  
 selon

selon lui, comme par le passé des luttes intestines très vives dont la paix dans les colonies aurait à souffrir. Et puis les municipalités indépendantes recommenceraient immédiatement à faire de la politique contre le Gouvernement en s'unissant entre elles, ce que l'on a vu autrefois et ce qu'il veut éviter à tout prix.

Pour conclure, Teiva me déclara n'être l'homme d'aucun parti et crut pouvoir me donner l'assurance que si on lui laissait la vie - car il a été ouvertement menacé de mort dans le cas d'élection - dans trois mois ses adversaires d'aujourd'hui seraient réconciliés avec son administration.

« Je crains plus, dit-il, en cas d'élection, mes amis que mes ennemis; car les premiers seront déçus s'ils attendent de moi des faveurs contraires à la justice, tandis que les seconds, craignant tout, me reviendront quand ils auront constaté que leurs craintes étaient illusoires. »

J'écoutai très attentivement cet exposé ainsi que les autres communications que le candidat-gouverneur jugea opportun de me faire et qui sont relatées autre part. Je dois encore consigner cependant, qu'il me déclara vouloir se montrer sans pitié vis-à-vis de l'élément étranger, si celui-ci se soulevait contre son gouvernement.

Puis je répondis en substance ce qui suit: « J'ai bien de croire, dis-je, que ni les Suisses ni même leurs fils argentins ne se soulèveront en armes pour empêcher votre élection. Quant à les ramener à vous, ce sera plus difficile, vu les préventions qui existent contre vous et surtout contre votre parti.

- 24 -

« parti. Le délai de trois mois que vous sollicitez comme  
 « Gouverneur pour réconcilier l'opposition vous l'aurez  
 « évidemment et au-delà. Vous savez mieux que moi ce que  
 « vous aurez à faire dans ce but et il ne m'appartient pas  
 « de vous donner des conseils. Mais je veux vous dire une  
 « chose carrément et franchement: des promesses ne suffisent  
 « pas aux colons, ils demandent des faits. J'ai la conviction  
 « que le Gouvernement quel qu'il soit qui se montrera juste  
 « et paternel avec eux pourra compter sur leurs sympathies,  
 « comme je sais aussi qu'ils résisteront à toute tentative d'op-  
 « pression. A vous de voir si vous voulez avoir les colons avec  
 « vous ou contre vous. Ses menaces ne les intimideront pas,  
 « ils ont conscience de leur droit et de leur force. Vous savez bien  
 « qu'il sera impossible à n'importe qui de les désarmer, car  
 « il leur est très facile de cacher leurs armes et que les quelques  
 « fusils et carabines qu'on leur a enlevés ne comptent pas.  
 (Ceci, Monsieur le Conseiller fédéral, répond à votre dépêche N° 6494)  
 « Soit de tenter chose pareille, montrez-leur de la confiance  
 « autorisez-les à rouvrir leurs tiroirs et vous verrez l'effet de ces  
 « mesures...

Seiva répondit qu'il en avait l'intention et qu'il médi-  
 terait mes indications. Là-dessus nous nous quittâmes.  
 Comme vous le voyez, j'ai traité avec le prochain Gouvernement  
 de Santa Fé de puissance à puissance. C'est ce que désiraient  
 nos colons et je crois avoir bien fait. Au lieu de qu'on leur  
 pour eux, j'ai cherché à bien donner à entendre à Seiva que  
 son intérêt était de se les concilier. Evidemment il l'a compris



Légation de Suisse  
dans la  
République Argentine

- 25 -  
Buenos-Ayres, le 189

et son intention paraît être de s'y conformer. Mais son parti, dont il a affecté de faire si peu de cas, le lui permettra-t-il. Voilà l'incertain.

De retour à Buenos Aires le Jeudi 25 Janvier, je rendis compte le jour même de mon voyage à M. le Ministre des Affaires Étrangères. M. Costa me félicita vivement et me dit qu'il en informerait immédiatement M. le Président de la République.

Veuillez excuser la rédaction forcément un peu enchevêtrée de ce rapport qui n'est qu'une relation de voyage et agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :  
Stoae

5 Annexes.

et qqz coupures de journaux.